

L'accès aux récoltes

Prédication sur Néhémie 5, proposée par Nicolas Merminod (3 octobre 2021)

Au temps de Néhémie...

Nous connaissons peu le livre de Néhémie, si bien qu'une brève explication est utile. Lorsque les Perses dominent Babylone, les déportés des différentes nations peuvent rentrer dans leur patrie; Israël voit ainsi le retour des exilés. Pour aider Jérusalem qui se trouve dans une situation difficile, Néhémie est envoyé comme gouverneur. Son engagement consiste principalement dans la reconstruction des murailles pour assurer la sécurité de la ville et dans des réformes de justice sociale. Dans le texte que nous avons lu, c'est ce second point qui est au centre. Le peuple doit payer une taxe à la Perse, taxe qui doit également assurer la subsistance du gouverneur et de sa cour. De plus, les plus pauvres du peuple ont contracté des dettes envers les plus riches et doivent donc rembourser. Or, ces plus pauvres viennent se plaindre auprès de Néhémie du poids trop important de ces taxes; une fois qu'ils ont tout payé, ils doivent s'endetter pour assurer leur propre subsistance.

Au temps du pasteur Martin...

En 1790, un conflit touche le Jorat: une taxe est prélevée sur les cultures et elle est particulièrement élevée pour les patates. Les plus pauvres en souffrent: comment payer la taxe sur l'aliment de base, alors même que la terre donne de modestes récoltes? Dans une lettre de 1791 à son confrère Henchoz, le pasteur Martin décrit la situation:

Les cris de la veuve et de l'orphelin, les plaintes des pauvres, celles mêmes des personnes aisées, m'avaient fait désirer qu'il y eut une exemption en faveur des morceaux de terrain accordés par les communes aux nécessiteux; il est sans exemple, je crois (excepté dans la terre de Carouge) que l'on perçoive la dîme des pommes de terre sur ces morceaux donnés en charité, qui rendent peu, qui sont la seule ressource des infortunés, d'autant plus qu'après avoir été amendés et bonifiés par la culture des pommes de terre et jardinage, ils sont ensuite ensemencés en graine et augmentent ainsi le montant de la dîme; il est démontré que celle-ci a été considérablement bonifiée par ce moyen. Or les pauvres qui ne peuvent pas faire des avances étaient rebutés des défrichements, vu la dîme qu'on exigeait et qu'on évaluait assez haut puisqu'elle était taxée 7,5 batz par vingt toises, ce qui fait 15 livres par pose et plus assurément qu'une pose de froment dont la dîme ne monte pas à cette valeur. Ajoutez de plus qu'ayant formé une souscription et contribution volontaire pour le soulagement des pauvres et la suppression de la mendicité, les contribuables n'avaient plus les mêmes bonnes dispositions parce qu'il leur semblait contraire au principe de charité de dîmer ces plantages donnés par le public. Le seul seigneur dictateur profitait selon eux de leur contribution; c'est lui qui en dernière analyse en percevait tous les avantages et cette considération a failli plusieurs fois renverser l'institution charitable que j'avais établie. N'était-il pas naturel, je vous le demande, que j'exprimasse le vœu de voir la suppression d'une dîme nouvellement établie et sur laquelle il y avait des réclamations si bien fondées Mes réflexions à ce sujet n'ont porté que sur cet objet; encore n'en ai-je parlé qu'avec modération. Me ferait-on un crime d'avoir envisagé les pommes de terre comme un jardinage? Est-il quelqu'un de sensé qui les envisage sous un autre point de vue? Peut-on se plaindre qu'un pasteur qui a 51 pauvres à assister et des moyens très insuffisants pour cela désire qu'on facilite en faveur des pauvres ce qui peut subvenir à leurs besoins? Voilà, monsieur et digne ami, l'état de la question sur les pommes de terre, supprimant ici des faits particuliers dont la rigoureuse exactitude peinerait votre cœur comme ils ont peine le mien.

L'injustice est ici que la générosité des plus riches ne bénéficie pas aux nécessiteux puisque le bénéfice de leur travail revient au seigneur de Carouge (avec un seul r à l'époque).

Et aujourd'hui...

Cultiver des denrées est une chose, mais l'accès à ces denrées en est une autre. Nous nous en rendons difficilement compte aujourd'hui en Suisse puisque la moitié de notre alimentation est importée. Nous vivons confortablement, mais nous préoccupons-nous de

savoir d'où viennent nos aliments et si les pays qui les cultivent ont suffisamment pour vivre? Le problème apparaît de différentes manières. Il y a le système de dépendance à des multinationales obligeant des paysans à racheter chaque année des graines à semer. Il y a aussi l'élevage d'animaux pour produire de la viande à exporter alors même que toute la population ne mange pas forcément à sa faim. Le problème se pose aussi dans l'autre sens; lorsque nous achetons des aliments moins chers mais produits à l'étranger, nous n'aidons pas *nos* agriculteurs. Le problème n'est pas tant la production de l'alimentation que l'accès à celle-ci. Pour reprendre une thématique biblique, Dieu bénit la terre si bien que celle-ci porte du fruit; c'est la part divine. La responsabilité humaine est ensuite que chacun puisse vivre de cette bénédiction.

Lutte de Néhémie

Pour Néhémie le constat est simple: à quoi bon reconstruire les murs protecteurs si le peuple n'a pas de quoi vivre? Aussi, il s'engage pour la justice de deux manières. Il n'a pas le pouvoir de réduire la taxe due à la Perse, mais 1) il renonce à la part qui devait revenir à son administration et lui-même et 2) il pousse les créanciers à remettre les dettes de leurs frères et sœurs. Par souci de justice, ceux-ci acceptent. Notons que si ces créanciers renoncent à faire valoir leurs droits, ils ne sont cependant pas dans le manque; s'il y a davantage pour les nécessiteux, il y a toujours assez pour eux.

L'argument de Néhémie est religieux: la crainte de Dieu. Dieu voit ce qui se passe sur passe, mais plus que cela, les créanciers et les débiteurs font partie du même peuple élu. Devant Dieu, les riches et les nécessiteux sont donc égaux. En faisant passer les besoins des nécessiteux avant les droits des riches, Néhémie ramène le peuple à l'unité devant Dieu.

Lutte du pasteur Martin

Le pasteur Martin est désigné pour négocier la taxe qui revient au Seigneur de Carouge afin que la charité des communes bénéficie réellement aux nécessiteux. Or, de fausses rumeurs courent à son sujet; il est accusé de contester les droits du seigneur de Carouge alors même qu'il a encouragé les communes à payer la dîme. Loin de contester le droit en vigueur, le pasteur Martin veut simplement négocier une amélioration pour les plus pauvres. Ces rumeurs provoquent son emprisonnement à Berne jusqu'à ce qu'il soit innocenté quelques mois plus tard. Relevons que l'engagement du pasteur Martin en faveur de la justice rencontre des échos avec la vie de Jésus; il dérange, si bien qu'il en ramasse gros sur la patate. Réclamer la justice implique toujours un risque imprévisible à assumer.

Même si la lettre ne le précise pas, la revendication du pasteur Martin a une dimension religieuse; malgré la diversité des statuts des personnes, toutes font partie d'une même paroisse et sont des frères et sœurs en Christ. Or, maintenir une personne dans la précarité, ce n'est pas la considérer comme un frère ou une sœur.

Notre lutte aujourd'hui

J'apprécie que Mézières garde la fleur de patate comme symbole puisque c'est une revendication de justice pour les plus pauvres! Comme croyants, comme habitants de cette région et plus largement comme humains, nous sommes aussi appelés à cette lutte. Alors que nous nous réjouissons que la terre nous donne le nécessaire, nous sommes appelés à la cohérence; la bénédiction de Dieu n'est pas seulement pour nous, elle est aussi pour tous nos frères et sœurs en Christ, et donc en humanité. Bien que nous ne priions pas nécessairement avant chaque repas, nous pouvons prendre un temps d'arrêt avant de manger. Un temps pour nous réjouir de ce qui nous nourrit et du travail que cela implique, un temps aussi pour penser aux besoins des autres. Cette joie doit être un moteur; nous avons la chance d'avoir le nécessaire et nous voulons que chacun ait cette même chance. Amen.